

LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Dans cet exposé, nous allons parler de la discrimination à l'école et du harcèlement scolaire.

Il faut savoir qu'il y a une différence entre les deux.

Commençons par définir la **discrimination**.

Dans le langage juridique, on parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre personne, dans une situation comparable et que cela ne se justifie pas. La discrimination est donc une différence injustifiée de traitement pratiquée aux dépens d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Désormais, définissons ce qu'est le **harcèlement scolaire**.

Le harcèlement est une violence répétée et continue, un processus de persécution et d'intimidation et de maltraitance sur une longue période, par un élève ou un groupe d'élèves à l'égard d'un autre. Environ 1 personne sur 10 subit ce genre de violences au quotidien. Soit environ 1,2 millions d'élèves en France.

La discrimination peut conduire à un harcèlement si celle-ci est répétitive.

Nous allons maintenant poser la problématique et annoncer le plan.

Comment comprendre les manifestations des discriminations à l'école et comment lutter contre celles-ci ?

I – Comment se manifestent les discriminations et le harcèlement à l'école et quelles en sont les conséquences

- 1- Les populations qui sont sujet aux discriminations et au harcèlement
- 2- Les différents types d'agressions
- 3- Plusieurs conséquences

II- Les origines de la discrimination et du harcèlement à l'école

- 1- Une fragilité camouflée
- 2- Le milieu social
- 3- Une mal information

III - Comment lutter contre les discriminations et le harcèlement à l'école

- 1- Prévention et associations
- 2- Lois et sanctions
- 3- Les comportements à avoir

Tout d'abord, nous allons évoquer les personnes qui sont sujet aux discriminations.

On a les personnes ayant une **origine étrangère ou une couleur de peau différente**.

Les personnes ayant une couleur de peau mâte peuvent être victimes de **discrimination raciale**. Elles peuvent être sujet aux moqueries et même être victimes de harcèlement.

Autre exemple, les populations asiatiques sont considérées comme étant « excellentes » à l'école. Mais elles peuvent être victimes d'énormément de préjugés : beaucoup de personnes réduisent l'Asie à la Chine, pour ne citer que le plus connu. Elles peuvent aussi être harcelées suite à ces préjugés.

Il y a aussi une situation de **sexisme** dans les écoles.

Les professeurs peuvent discriminer de manière inconsciente ou non les filles. Par exemple, ils peuvent juger qu'elles ne sont pas capables de pratiquer tel sport et de s'affronter aux garçons.

Les filles sont aussi très souvent discriminées quant aux choix de leur avenir. Souvent à cause des différents stéréotypes qui influencent leur famille ou les filles elles-même. Par exemple, on trouve très peu de filles en mécanique, une filière jugée pour les « garçons ».

On retrouve près de 80% de filles en filière L. Elles sont considérées comme « meilleures » et plus studieuses que les garçons, mais moins bonnes en mathématiques.

Les personnes **handicapées** peuvent être discriminées à l'école : elles ont souvent du mal à s'intégrer et à participer aux différents projets vu qu'une préparation spéciale est nécessaire pour eux. Il est bon à noter que ces personnes ne sont quasiment pas harcelées directement, même si selon le handicap il peut y avoir diverses moqueries.

Il y a aussi les personnes **homosexuelles** : il est très difficile de parler de son orientation sexuelle à l'école, souvent par crainte des conséquences qui peuvent suivre. Il y a une véritable **banalisation** des comportements homophobes et toute une panoplie de stéréotypes dessus. Ces personnes sont très touchées par le harcèlement.

Le **physique** peut aussi être une raison pour laquelle une personne est discriminée ou harcelée. Son poids, sa taille, son visage et sa couleur de cheveux peuvent être sujet aux moqueries.

Les personnes ayant un **style vestimentaire différent** (comme les gothiques) peuvent aussi être discriminées et harcelées.

Plusieurs types d'agressions peuvent se manifester suite à une discrimination.

Lorsqu'un élève est victime de discrimination ou de harcèlement, il peut être agressé. Mais il faut savoir qu'il existe **plusieurs types d'agressions** et certaines beaucoup plus graves que d'autres.

Tout d'abord, il y a l'**agression verbale**, qui consiste à atteindre une personne avec des mots en l'insultant ou en se moquant d'elle par exemple. Si cette agression est répétitive, elle est qualifiée alors de harcèlement moral, c'est-à-dire que l'agresseur cherche à atteindre psychologiquement la personne. Ce type d'agression reste assez difficile à prouver quand c'est oral : il n'y a souvent aucune trace.

Ensuite, il y a l'**agression physique**, qui consiste à frapper quelqu'un, essayer de lui faire du mal et de la faire souffrir physiquement. Si cette agression est répétitive, on la qualifie alors de harcèlement physique. Ce type d'agression est simple à prouver.

Il y a aussi le **racket**, qui lui a pour objectif de voler les biens d'une personne. S'il est répété, on parle de harcèlement d'appropriation. Souvent, il y a des menaces d'agressions physiques pour faire céder la personne. Ce type d'agression reste assez simple à prouver s'il est répétitif.

Pour finir, il y a les **agressions sexuelles**, qui consistent à abuser sexuellement d'une personne contre son gré. Si cette agression est répétitive, on parle alors de harcèlement sexuel. Ce type d'agression est compliqué à prouver.

Ces dernières années, avec l'arrivée d'internet et des nouvelles technologies (comme les réseaux sociaux, les smartphones, les forums, les chats, les jeux interactifs, etc.....), un nouveau type de harcèlement a connu le jour.

Il s'agit du **cyber-harcèlement**.

Ce type de harcèlement peut alors prendre la forme d'une propagation, de manière répétitive, de photos, vidéos, rumeurs ou encore de propos malveillants à l'égard d'un autre élève.

Le cyber-harcèlement est dangereux car il s'exerce en dehors du cadre scolaire et de façon permanente. Les contenus sont diffusés très rapidement car les informations (visuelles ou textuelles) s'échangent instantanément et peuvent donc circuler facilement de portable en portable, par exemple.

Les victimes sont sous pression continuellement : elles n'ont plus de lieu ou d'instant où elles se sentent à l'abri.

Derrière son écran, celui ou celle qui s'acharne sur sa victime invincible car il se croit protégé. Mais en réalité pas du tout : cette forme de harcèlement est très facile à prouver. Il suffit d'une simple capture d'écran.

Il faut savoir que 40% des élèves disent avoir déjà subi une agression en ligne. Ce qui est énorme.

Toutes ces agressions peuvent conduire à des **conséquences désastreuses** pour les élèves harcelés **mais aussi pour les harceleurs**.

Commençons par les élèves harcelés.

A court terme, l'élève peut avoir des troubles du comportement et du métabolisme : il y a plusieurs symptômes comme les vomissements, les évanouissements, les maux de tête et de ventre, les problèmes de vue, l'insomnie et parfois même un arrêt de croissance.

Certaines victimes peuvent souffrir de troubles du comportement et de troubles alimentaires comme la boulimie et l'anorexie.

L'enfant peut se refermer sur lui-même et passer sa détresse sous silence. Il faut savoir que selon FranceTV 22% des enfants harcelés n'en parlent à personne.

Il y a donc un isolement créé chez l'élève. Cet isolement va favoriser le développement d'un sentiment de honte et une perte d'estime de soi.

L'élève peut aussi éprouver un sentiment d'abandon : ce sentiment fragilise les processus de socialisation et pousse l'enfant à se refermer sur soi.

A moyen terme, l'élève peut avoir des troubles anxio-dépressifs. Le comportement dépressif naît de 2 phénomènes : un enfant va chercher un sens aux épreuves qu'il endure. Sans appui de son entourage, l'enfant va progressivement perdre l'espoir d'être secouru.

Ensuite, l'enfant peut se retrouver en situation d'échec scolaire. La peur du harcèlement peut provoquer un absentéisme répété, qui va menacer la réussite scolaire.

Un arrêt prématuré de la scolarité de l'élève ou des orientations inadaptées peuvent être les causes de la peur du harcèlement.

L'élève peut avoir recours à des comportements violents considérés comme moyen de défense.

La personne peut même avoir un comportement suicidaire : un sentiment de désespoir par une situation jugée insurmontable peut conduire à un passage à l'acte suicidaire.

Selon FranceTV, 61% des élèves harcelés disent avoir des idées suicidaires.

A long terme, la personne peut avoir des troubles de la socialisation.

L'impact psychique du harcèlement a une durée très longue. Une faible estime de soi, des tendances dépressives et une vulnérabilité relationnelle peuvent entraîner une difficulté d'adaptation dans le contexte professionnel, relationnel et amoureux.

Voici un témoignage et un exemple du danger que représente le cyber-harcèlement et ses conséquences.

Rehtaeh Parsons était une adolescente canadienne âgée de 17 ans au moment de son suicide. Elle s'est suicidée le 4 avril 2013 et succomba de ses blessures le 7 avril.

Son calvaire remonte à novembre 2013.

Lors d'une soirée entre amis, l'adolescente, ivre, aurait été abusée par 4 garçons.

Sa mère a raconté ce qui s'est passé à CTV News « Rehtaeh se souvient d'un garçon la conduisant à l'étage et de garçons se relayant sur elle ».

Les agresseurs prennent des photos de son agression sexuelle et aussi une photo de la jeune fille qui vomit par-dessus la fenêtre. Les clichés circulent dans l'école et sur internet.

La jeune fille se sent honteuse et piégée. Elle est régulièrement insultée et victime d'intimidations.

Sa mère a aussi dit que les gens ne la laissaient pas tranquille : des inconnus lui envoyaient des messages pour lui demander de coucher avec eux puisqu'elle l'avait fait avec leurs copains.

Les agresseurs prennent des photos, y compris de la jeune fille vomissant par-dessus la fenêtre. Les clichés circulent au sein du collège, et sur Internet. Rehtaeh se sent honteuse et piégée. Elle est régulièrement insultée, et victime d'intimidations.

La jeune fille et sa famille décident de déménager, mais elle continue d'être intimidée à cause des photos.

Ce qui s'est passé est une véritable tragédie, car une adolescente qui a été violée se retrouve insultée et intimidée.

Le cyber-harcèlement peut donc être un véritable danger et avoir des conséquences psychologiques désastreuses.

Désormais, parlons des conséquences au niveau des harceleurs.

Contrairement aux idées reçues, harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de points communs.

A court terme, les harceleurs peuvent avoir un manque d'empathie et une dépendance à la violence.

A moyen terme, le harceleur va adopter un comportement de plus en plus agressif et violent, et pourra être attiré par la délinquance.

La personne peut aussi être en échec scolaire, car il est persuadé de ne pouvoir compter que sur lui-même et pense qu'il est injustement rejeté.

A long terme, les harceleurs ont souvent un problème de délinquance. Il faut savoir que 60% des élèves dits maltraitants seront impliqués dans une histoire de délinquance avant leurs 24 ans.

Les maltraitants semblent aussi avoir une fois adultes avoir plus de difficultés à développer des relations humaines positives.

Ils sont susceptibles de maltraiter leurs compagnons et d'utiliser la violence à l'égard de leurs enfants.

Maintenant, nous allons tenter de connaître les origines de la discrimination et du harcèlement, ce qui conduit les gens à discriminer les autres.

Contrairement aux idées reçues, le harceleur est généralement **fragile psychologiquement**.

Il veut dominer, démontrer à tout prix qu'il est le plus fort. Il a peur d'être considéré comme faible. Souvent, il a peur d'être lui-même victime.

Le harceleur souhaite cacher aux autres qu'il se sent fragile. Il cherche à être apprécié des autres.

Pour éviter d'être seul, il s'entoure d'un public.

Son comportement violent lui permet de diminuer son sentiment de fragilité et ses angoisses.

Le **milieu** dans lequel ils vivent et la manière dont ils ont été éduqués peuvent aussi être la raison de leur discrimination : par exemple des parents racistes essaieront d'endoctriner leur enfant en leur montrant toute une panoplie de défauts et de fausses idées pour leur convaincre que ces personnes ne méritent pas d'être bien traitées.

La **fermeture d'esprit** peut aussi être à l'origine de la discrimination.

Les maltraitants **n'acceptent pas la différence** et lorsqu'ils la voient, ils se sentent « agressés » et ils expriment ce qu'ils ressentent par la violence, qu'elle soit verbale ou physique.

Les discriminateurs peuvent aussi éprouver de la **jalousie** envers la personne qu'ils maltraitent. Tout ce dont ils rêvent est chez leur victime : un sentiment d'injustice est alors créé chez eux et ils s'expriment par la violence.

La **désinformation et les préjugés** sont étroitement liés.

C'est notamment les principales causes de la discrimination.

Souvent, les gens sont mal informés sur une population. Ils portent, volontairement ou non, des préjugés sur eux. Ces préjugés sont ancrés dans la société et dans les mœurs, il est très difficile de s'en débarrasser.

Certains préjugés portent atteinte aux populations ciblées.

Stéréotypes et préjugés sont fréquemment transmis par la famille, l'éducation et le milieu culturel. Ils influencent nos attitudes, notre comportement et notre jugement, sans que ceux-ci soient fondés sur des données objectives.

Certains stéréotypes peuvent être de véritables sources de moqueries, notamment à cause du ridicule qui en est procuré. Des gestes peuvent même imiter ces populations.

Maintenant qu'on a vu comment se manifestent les discriminations et le harcèlement, les différents types d'agressions, les conséquences et les origines de ces discriminations, nous allons parler des moyens de lutte.

Tout d'abord, nous allons parler **des associations et de leur rôle de prévention**.

Il faut savoir que ces associations ont pour objectif de faire baisser le taux de discrimination et de harcèlement scolaire. Pour y parvenir, ils utilisent comme moyen la prévention, notamment par l'intermédiaire de vidéos et d'affiches.

Prenons comme exemple l'association e-Enfance qui est en collaboration avec le gouvernement. Leur mission est de protéger les mineurs sur internet.

Cette association sensibilise les jeunes et les responsabilise sur leurs usages du numérique lors de journées d'information.

Les intervenants rencontrent les parents lors de conférences-débats pour les aider à connaître et à encadrer les usages numériques de leurs enfants.

L'association e-Enfance mène régulièrement des actions de sensibilisation dans les médias : c'est-à-dire à la télévision, sur les réseaux sociaux, sur internet, dans les journaux, etc....

Le choix d'une association luttant contre le cyber-harcèlement n'est pas anodin.

Chaque premier jeudi de novembre est organisée une journée nationale pour dire « Non au harcèlement ».

En 2015, cette journée ciblait le harcèlement en primaire car c'est souvent dès le plus jeune âge que ce phénomène débute.

Le 4 novembre 2016, cette journée était consacrée au thème du cyber-harcèlement.

Voici un clip de prévention.

Il y a aussi le numéro vert 3020 qui est gratuit.

Il transmet, avec l'accord des appelants, les situations de harcèlement aux 300 "référénts harcèlement" de l'Éducation nationale qui sont chargés de la prise en charge de situations de harcèlement dont ils ont eu connaissance. Ils aident et conseillent également les écoles et les établissements pour la résolution des situations de harcèlement.

Désormais, il y a un nouveau site internet et une page facebook pour agir contre le harcèlement : nonauharcelement.education.gouv.fr

La prévention permet également de lutter contre les discriminations.

Grâce à cette prévention, le harcèlement scolaire a baissé de 15% sur un an. Mais il y a encore du chemin à faire.

Maintenant, nous allons voir ce que dit le règlement et les lois au sujet des discriminations et du harcèlement scolaire.

Le harcèlement à l'école est puni par la loi. Il est puni même s'il n'a pas été commis dans l'établissement scolaire.

S'il y a condamnation, les parents des auteurs mineurs peuvent être amenés à indemniser les parents d'une victime.

Les coupable de harcèlement âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes. Les mesures et les sanctions pouvant être appliquées aux mineurs de moins de 13 ans relèvent de dispositifs spécifiques. Ils ne peuvent pas aller en prison ou payer une amende.

Si l'auteur est mineur et a plus de 13 ans il risque une peine de 6 mois de prison et 7500€ d'amende. La peine peut être augmentée s'il y a des circonstances aggravantes.

Les voici : victime âgée de moins de 15 ans, victime avec vulnérabilité connue par l'auteur (comme le handicap par exemple), incapacité d'aller à l'école pendant plus de 8 jours ou encore si le harcèlement a été commis par internet.

S'il y a une circonstance aggravante : 12 mois de prison au lieu de 6 et 7500€ d'amende.

S'il y a 2 circonstances aggravantes : 18 mois de prison au lieu de 6 et 7500€ d'amende.

Si l'auteur est majeur, il peut avoir 1 an de prison et 15000€ d'amende.

S'il y a une circonstance aggaravante : 2 ans de prison et 30000€ d'amende.

S'il y a 2 circonstances aggravantes : 3 ans de prison et 45000€ d'amende.

Il peut aussi y avoir des violences volontaires selon la gravité du harcèlement. Ces violences peuvent aussi bien être physiques que psychologiques.

L'auteur mineur risque au maximum 3 ans et demi de prison et 7500€ si sa victime a moins de 15 ans. Si elle a plus de 15 ans, il risque 2 ans et demi de prison et 7500€ d'amende.

L'auteur majeur risque au maximum 7 ans de prison et 100000€ d'amende si sa victime a moins de 15 ans. Si elle a plus de 15 ans, il risque 5 ans de prison de 75000€ d'amende.

La provocation au suicide est aussi sanctionnée.

Si l'auteur est mineur et que sa victime a moins de 15 ans, il risque 2 ans et demi de prison et 7500€ d'amende. Si elle a plus de 15 ans, il risque 1 an et demi de prison et la même amende.

Si l'auteur est majeur et que sa victime a moins de 15 ans, il risque 3 ans de prison et 45000€ d'amende. Si la victime a plus de 15 ans, il risque 5 ans de prison et 75000€ d'amende.

Si les parents estiment qu'il y a eu une faute de la part du personnel éducatif, ils sont en droit de demander une indemnisation.

C'est l'État qui sera en charge de payer.

Il y a faute si par exemple un enseignant était au courant d'un harcèlement mais n'a rien dit.

Pour finir, nous allons vous dire quels **comportements il faut adopter si un jour vous êtes témoin ou victime** d'une discrimination ou d'un harcèlement.

Tout d'abord, si un enfant est victime de harcèlement à l'école, il faut prévenir dès que possible un adulte.

Il faut aussi aller vers l'enfant, il ne faut surtout pas le laisser seul, il faut l'aider et lui montrer de l'empathie.

L'assistante scolaire peut aussi aider les victimes de harcèlement.

Si vous êtes témoin ou victime de cyber-harcèlement, il faut prendre une capture d'écran et signaler. Si le harcèlement va beaucoup trop loin (comme par exemple des menaces ou la diffusion de photos à caractère sexuelle) il faut contacter la police.

Le ministère de l'Education nationale et l'association e-Enfance ont mis en place un numéro vert national « Net Ecoute » 0 800 200 000. Ce numéro propose des solutions juridiques et psychologiques adaptées à la victime de cyber-harcèlement, à sa famille et au personnel éducatif. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Il ne faut pas hésiter à contacter ce numéro.

Il y a aussi le numéro 3020 pour pouvoir parler du harcèlement scolaire.

Les parents de la victime doivent contacter la directrice de l'établissement pour prendre des mesures.

En conclusion, les discriminations et le harcèlement à l'école peuvent avoir des répercussions désastreuses, que ce soit chez la victime ou chez le harceleur.

Mais il faut lutter : l'État, en collaboration avec plusieurs associations, a décidé de faire une journée contre le harcèlement et de mettre en place plusieurs numéros pour aider au mieux les victimes.

Résultat : 15% de baisse en l'espace d'un an.

Il reste encore du chemin à faire : des milliers d'enfants restent harcelés et il faut continuer de lutter.

Sources utilisées :

Le site de l'association AFPSSU, association reconnue par l'État.

Le site du centre Alain Vary Tampon de l'inspection académique.

Le site nonauharcelement.education.gouv.fr qui est un site du gouvernement.

Le site FranceTV (chaîne nationale)

Le magazine Books Paris numéro 056, édition de juillet 2014 « le harceleur reflète une société qui valorise le dominant » de Rosario Ortega Ruis.

Le magazine Sciences Humaines numéro 247, édition d'avril 2013 « violence scolaire état des lieux » de Catherine Blaya

Le site BFMTV (article : 12 millions d'élèves concernés par le harcèlement à l'école)

Le site de l'institut européen et de l'association Marion la main tendue (passée dans la presse à de très nombreuses reprises, avec beaucoup de projets de prévention et de lutte)

Le site letudiant.fr (article : ces filières de filles qui manquent de garçons)

PDF officiel (symboles du gouvernement et de l'éducation nationale) : <http://ww2.ac-poitiers.fr/ia79-pedagogie/IMG/pdf/les-consequences-du-harcelement1.pdf>

Le site de l'UNICEF, agence de l'ONU :

https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/06_HARCELEMENT_SCOLAIRE_EN_FRANCE.pdf

Le site de l'association e-Enfance en collaboration avec le gouvernement.

Le site du gouvernement.

Le site service-public.fr, site officiel de l'administration française.